

*Département du Bas-Rhin*  
*Arrondissement Chef-lieu*  
**COMMUNE DE GRASSENDORF**

**Séance du 26 janvier 2010**

*sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire*

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction : 11 présents ou représentés : 9

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire - OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel –  
GEOFFROY Valérie – INGWILLER Marie-Rose - MASSE Benoît - OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie  
SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : JOCHMANN Gilbert (excusé) – JUNG Benoît (excusé)

Convocation du 18 janvier 2010

**1. Choix d'un secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal choisit pour secrétaire M. OSTER Patrick

**2. Lecture et signature du précédent procès-verbal**

Après lecture, le procès-verbal du 27 novembre 2009 est adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures de tous les membres présents  
Pour copie conforme

Le Maire :  
Bernard INGWILLER

## COMMUNE DE GRASSENDORF

**Séance du 26 janvier 2010**

*sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire*

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction : 11 présents ou représentés : 9

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire - OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel – GEOFFROY Valérie – INGWILLER Marie-Rose - MASSE Benoît - OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : JOCHMANN Gilbert (excusé) – JUNG Benoît (excusé)

Convocation du 18 janvier 2010

### **3. Approbation du Contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de la Zorn**

Monsieur le Maire expose dans le détail les objectifs et les orientations du contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de la Zorn qui sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes, les communautés de communes, ainsi que les autres structures de coopération qui développent à leur niveau des actions sur le territoire du contrat.

Il rappelle que ce contrat de territoire est un acte fédérateur qui a vocation à regrouper en un document unique l'ensemble des aides financières et des prestations d'assistance et d'ingénierie qu'apporte le Conseil Général aux échelons communal et intercommunal, pour la période 2010-2015. A ce titre, les opérations portées par la Commune de GRASSENDORF sont inscrites dans ce contrat.

Il indique que le Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa réunion plénière des 14 et 15 décembre 2009. Il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de signer ce document.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le contrat de territoire du Pays de la Zorn conclu pour la période 2010-2015 ;
- autorise le Maire à signer le contrat de développement et d'aménagement du territoire du Pays de la Zorn.

(Approuvé à l'unanimité des membres présents)

Pour extrait conforme,  
**Délibération certifiée exécutoire,**  
**compte tenu de son envoi à la Préfecture le 01.02.2010**  
**et de sa publication le 01.02.2010**

Le Maire :  
Bernard INGWILLER

## COMMUNE DE GRASSENDORF

### Séance du 26 janvier 2010

*sous la présidence de M. Bernard INGWILLER, Maire*

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction : 11 présents ou représentés : 9

Membres présents : INGWILLER Bernard, Maire - OSTER Patrick, Adjoint – BATT Michel – GEOFFROY Valérie – INGWILLER Marie-Rose - MASSE Benoît - OEHLVOGEL Pascal - SCHAEFFER Annie SZYMANSKI Marie-Jeanne

Membres absents : JOCHMANN Gilbert (excusé) – JUNG Benoît (excusé)

Convocation du 18 janvier 2010

#### **4. Approbation d'une facture**

Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite au départ à la retraite de Madame LAEMMEL Liliane, vacataire pour l'enseignement religieux à l'école de GRASSENDORF, il y aurait lieu de lui faire un cadeau en remerciement des nombreuses années passées au service des élèves de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'accorder un cadeau d'une valeur de 150 € à Mme LAEMMEL Liliane
- approuve la facture d'un montant de 150 € présentée par le restaurant de l'Agneau à PFAFFENHOFFEN
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif de 2010.

(Approuvé à l'unanimité des membres présents)

Pour extrait conforme,  
**Délibération certifiée exécutoire,**  
**compte tenu de son envoi à la Préfecture le 01.02.2010**  
**et de sa publication le 01.02.2010**

Le Maire :  
Bernard INGWILLER

